

a-t-on accordés à des hommes pour aller travailler dans les forêts des états du nord-est des Etats-Unis d'Amérique?

2. Quel est le nombre maximum de ces permis que l'on peut accorder à cette fin et augmentera-t-on ce chiffre?

3. Dans quels districts du Canada les Américains faisant l'exploitation du bois ont-ils été autorisés à faire du recrutement ou de la réclame pour de la main-d'œuvre canadienne, a) au cours de 1944, b) en 1945?

L'hon. M. MITCHELL:

1. Le nombre des permis de sortie de travail accordés à des hommes pour travailler dans les forêts des Etats du nord-est des Etats-Unis d'Amérique fut a) de 12,902 en 1944; b) de 16,447 jusqu'à date en 1945.

Comme il est possible de donner au même homme plus d'un permis de sortie de travail au cours de la même année, il est nécessaire de dire le nombre maximum de Canadiens employés à un moment donné à des travaux forestiers aux Etats-Unis et à qui des permis de sortie de travail ont été accordés fut de 4,993 en 1944, et de 4,616 en 1945.

2. Le nombre maximum de permis qu'il est possible d'accorder à cette fin est de 5,060. On se propose de le porter à 5,750.

3. Les propriétaires américains d'exploitations forestières ont eu la permission de demander de la main-d'œuvre canadienne dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de Québec durant 1944 et 1945. Aucun n'a eu la permission de faire de la réclame.

ASSURANCE-CHÔMAGE—SASKATCHEWAN

M. JAENICKE:

1. L'une ou l'autre des personnes suivantes a-t-elle reçu des prestations en vertu de la loi sur l'assurance-chômage au cours de l'année 1944, et dans l'affirmative, combien chacune a-t-elle reçu, savoir: P. C. Colquhoun, Maple-Creek, Saskatchewan; C. Dixon, Luseland; H. P. Kruesel, Kerrobert; F. Land, Tramping Lake; J. T. Letourneau, Lisieux; G. N. Morrison, Eastend; A. R. Porter, Truax; A. L. Rees, Stranraer et G. Slade, Sceptre?

L'hon. M. MITCHELL: Pour des raisons d'ordre pratique, je ne suis pas convaincu qu'il soit à propos de consigner au hansard la réponse à cette question. Tout d'abord, je signalerai que 2½ millions de personnes peuvent bénéficier de l'assurance-chômage et, si nous permettons que le compte rendu soit chargé de choses de ce genre, je me demande où cela nous mènera. Un autre principe est également en jeu et mon honorable ami s'en rendra sans doute compte en considérant cette question du point de vue des intéressés, hommes et femmes. La fierté est un élément essentiel de nos relations mutuelles et aucune personne n'aime qu'on publie sur les toits les prestations d'assurance-chômage ou autres qu'elle peut toucher. Toutefois, je serai heureux de communiquer le renseignement directement à mon honorable ami ou de voir à ce qu'il l'obtienne, si la chose semble nécessaire.

M. JAENICKE: Ce serait satisfaisant.

BIENS DE GUERRE—CORVETTES

M. McCULLOUGH (Assiniboia):

1. Combien de corvettes a-t-on déclarées de surplus et remises à la Corporation des biens de guerre pour des fins d'aliénation?

2. Combien a coûté chacune de ces corvettes?

M. McILRAITH:

1. 87.

2. 30 corvettes à \$958,160 chacune

7 " " \$780,296 "

4 " " \$718,120 "

46 " " \$690,000 "

LA PRODUCTION DE POMMES

M. McGREGOR:

Quelle a été, par province, la production de pommes au Canada du 1er septembre 1939 au 15 septembre 1945?

L'hon. M. MacKINNON:

Production de pommes, par provinces, de 1939 à 1945 (En milliers de boisseaux)

	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	C.-B.	Canada
1939*	5,953	225	1,011	3,031	6,195	16,415
1940	3,453	161	970	2,350	5,931	12,865
1941	3,444	201	767	1,845	4,468	10,725
1942	3,918	246	1,170	1,851	5,797	12,982
1943	4,846	330	911	2,372	4,395	12,854
1944	5,262	297	900	2,620	8,750	17,829
1945†	975	119	80	546	5,764	7,484

NOTE: Un boisseau = 45 livres; 1 boisseau équivaut à 1 boîte de C.-B.

* Récolte totale de 1939. Il est impossible d'indiquer la récolte antérieure au 1er septembre

† Prévision faite en septembre de la récolte totale de la saison. Il est impossible d'indiquer la récolte antérieure au 15 septembre.

‡ Chiffres préliminaires.

[M. Fleming.]